

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00659

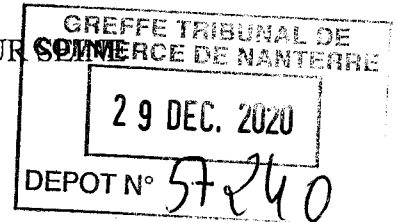
Numéro SIREN : 817 939 465

Nom ou dénomination : A & K BROTHERS

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2020 sous le numéro de dépôt 57240

A & K BROTHERS
Société par actions Simplifiée
au Capital de 10 000 Euros

Siège Social : 186 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY SUR SEINE
SIRET : 817 939 465 00016



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
ORDINAIRE TENUE EXTRAORDINAIREMENT
DU 1^{er} OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt
Le 1^{er} Octobre
A seize heures.

Les associés de la Société, " A & K BROTHERS SAS " Société par actions Simplifiée au Capital de 10 000 Euros, divisé en 1000 parts de 10 Euros chacune de valeur nominale, dont le siège social est au 186 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY SUR SEINE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Siège Social, sur la convocation qui leur a été faite par la Gérance.

Etaient présents :

- Monsieur LABIT ANTHONY à concurrence de
Cinquante parts

500 ACTIONS

- Monsieur LABIT KEVIN, à concurrence de
Cinquante parts

500 ACTIONS

Total des parts présentes ou représentées

1000 ACTIONS

soit tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

La totalité du Capital social était représentée par la présence effective de tous les associés, l'assemblée est en mesure de prendre des décisions valables et est donc déclarée régulièrement constituée.

En outre, tous les associés reconnaissent la validité de la convocation qui leur a été faite par le Président, et en donne acte de ce dernier.

Madame ALLART Nadia, Préside la séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Two handwritten signatures in black ink, likely belonging to the President and the Secretary of the meeting.

ORDRE DU JOUR

- Quitus au Directeur Général
- Pouvoirs à donner.

Puis il constate que le rapport de la gérance a été adressé aux associés.

Le Président ouvre la discussion. Après divers échanges de vues entre les membres de l'assemblée, et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission Monsieur LABIT KEVIN de ses fonctions de Directeur Général à compter du 1^{ER} Octobre 2020 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs :

- au Gérant avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;

- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Gérant.

Cette résolution étant mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par le Gérant.

Les associés tous présents.

